



Le 25 novembre 2024

RAPPORT SUR LE PROJET DE LOI N°1100

PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL PRIMITIF DE

L'EXERCICE 2025

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :
Monsieur Franck JULIEN)

Le projet de loi n°1100, portant fixation du budget général primitif de l'exercice 2025, a été déposé au Conseil National le 30 septembre 2024. Ce budget constitue une étape primordiale pour orienter les politiques publiques de la Principauté, d'autant plus en l'absence de séances publiques de questions/réponses entre nos deux Institutions.

Cet épisode budgétaire s'inscrit dans la continuité du vote positif en octobre dernier du deuxième Budget Rectificatif 2024 et marque également le dépôt du premier budget primitif du Ministre d'Etat actuellement en exercice.

Il convient de rappeler que le non-respect des engagements pris par le Gouvernement lors des débats du Budget Primitif 2024 sur des sujets d'importance cruciale tels que le logement des nationaux et le Centre Commercial de Fontvieille (CCF) avait conduit, en responsabilité, les élus à voter contre le premier Budget Rectificatif 2024.

Lors de l'étude du deuxième Budget Rectificatif 2024, les avancées obtenues en matière de logement des Monégasques, suite à l'accord de principe du Gouvernement sur l'actualisation du Plan National Logement (PNL) et sur le projet de création de l'Agence Domaniale, avaient amené à un vote positif du budget. Tout en rappelant que pour les autres sujets d'importance comme le Centre Commercial de Fontvieille et le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchet (CTVD), un délai d'analyse et de prise de décision avait été entendu par les élus sous réserve de la tenue de points réguliers d'information sur l'état d'avancement des réflexions avant la fin de l'année 2024. Ces engagements ont d'ailleurs été confirmés par le Ministre d'Etat lors de l'examen de ce Budget Primitif 2025 en séances privées.

Tout d'abord, votre Rapporteur souhaite évoquer les aspects budgétaires présentés par le Gouvernement.

Le Budget Primitif 2025, à l'image de celui de 2024, affiche un déficit, qui passe de -14,4 M€ pour l'exercice précédent à -88,6 M€ pour celui objet du présent rapport.

Cette situation caractérisée par des dépenses atteignant 2,187 milliards d'euros pour des recettes projetées à 2,098 milliards d'euros, révèle une hausse de +52,2 millions d'euros (+2,6 %) des recettes, tandis que les dépenses augmentent de +126,4 millions d'euros (+6,1 %) par rapport au Budget Primitif 2024.

Un des faits marquants de ce Budget Primitif 2025, et ce malgré une hausse des recettes par rapport au Budget Primitif 2024, est une prévision de stagnation pour la première fois depuis 2013 des recettes fiscales, qui représentent 75 % des revenus de l'État. Les élus constatent que cette situation est en partie due à la fin du programme immobilier Mareterra, entraînant une baisse des recettes des transactions immobilières.

Les dépenses de fonctionnement progressent de +46,9 millions d'euros (+6 %), avec des augmentations notables pour les dépenses de personnel (+18 M€). Pour les dépenses d'équipements et d'investissements, une hausse de +74 millions d'euros (+9,5 %) est observée

pour atteindre 850M€, avec des allocations importantes pour le Nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace (+95 M€), les acquisitions immobilières (+104 M€), et le Plan National Logement, dont les crédits sont portés à 129,5 millions d'euros, représentant 15,2 % des dépenses d'investissement.

Malgré cette prévision déficitaire, la situation globale de Principauté demeure favorable, en témoigne la progression du PIB sur les dix dernières années : +46,5%. En tout état de cause, les rectifications du Budget Primitif 2024 voté en octobre dernier le démontrent bien, annoncé déficitaire de -14,4 M€ et certes principalement expliqué par la volonté d'apurer le Compte Spécial du Trésor 84.10 relatif aux avances pour dommages, les prévisions de résultat inscrites au sein du deuxième Budget Rectificatif 2024 affichent un excédent de recettes de +82,1 M€ avec une majoration du niveau des recettes de +204,5 M€ en cours d'année.

Nous pouvons donc envisager avec un certain optimisme les résultats à venir de la clôture 2025. Comme le montrent les exercices précédents, les dépenses prévues ne sont pas exécutées à 100 %, ce qui devrait réduire le déficit prévisionnel.

Toutefois, il convient de rester prudent, car rien ne garantit que les effets positifs observés en 2024 se maintiendront. Par exemple, l'incertitude liée à l'évolution des taux d'intérêt constituera une variable importante du montant à percevoir de l'Impôt sur le Bénéfice (ISB).

Sur les recettes, votre Rapporteur souhaite réaliser un focus sur le développement économique, l'attractivité et la diversification des recettes envisagés par le Gouvernement sur l'exercice 2025 et les exercices à venir.

Les élus relèvent une préoccupation importante quant à la réponse apportée par le Gouvernement sur la question de la stratégie pour l'attractivité et le développement économique. Bien que plusieurs actions et initiatives soient détaillées, le Conseil National

semble déceler un manque de synergie entre les acteurs et la nature des missions des acteurs impliqués.

En effet, les missions confiées aux différentes entités paraissent manquer de liens opérationnels concrets et d'objectifs communs. Par ailleurs, la feuille de route annoncée pour 2025 repose sur des missions générales et des études encore en cours, sans calendrier d'actions précises et sans articulation clairement définie.

Cependant, le Gouvernement mentionne également la préparation d'un rapport, confié au Délégué Interministériel à l'Attractivité et à la Transition Numérique, pour établir les perspectives stratégiques des années à venir. Les élus attendent avec intérêt les conclusions de ce rapport et les mesures concrètes que le Gouvernement mettra en œuvre pour clarifier et renforcer sa vision en matière d'attractivité.

Sur ce point, le Conseil National invite le Gouvernement à explorer la possibilité de créer des zones franches transfrontalières avec nos pays voisins. Ces zones, conçues pour stimuler le développement économique, renforcer la coopération transfrontalière et favoriser l'emploi, constituent une opportunité majeure pour accroître l'attractivité de la Principauté, améliorer la mobilité sur notre territoire et renforcer notre prospérité sociale et économique.

En outre, sur la politique de diversification des recettes, votre Rapporteur constate également un manque d'ambition du Gouvernement.

Au sein du Rapport du Gouvernement sur le projet de Budget de l'Exercice 2025, les élus notent, en termes d'identification de nouvelles sources de recettes, la seule création de la « *contribution touristique* ».

Les élus ont souhaité connaître davantage les travaux en cours de la part du Gouvernement sur ce sujet et force est de constater que la réponse apportée par le Gouvernement aux questions de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale (CFEN) demeure vague et peu structurée. L'absence de propositions concrètes et d'initiatives spécifiques pour élargir les sources de revenus reflète un manque d'anticipation et d'ambition sur une question pourtant centrale pour la pérennité économique de la Principauté.

Ce manque de vision est paradoxal. Pour rappel, quand le Gouvernement avait voulu convaincre les élus sur les bienfaits d'un éventuel accord d'association avec l'Union Européenne, ce dernier avait su produire de nombreux éléments sur la diversification de notre économie et des prévisions de recettes sur un horizon à 2040.

A ce jour, et suite au non aboutissement de cet accord d'association, les réflexions du Gouvernement sur ce sujet tardent à se concrétiser et ce malgré les annonces du Ministre d'Etat qui a pour ambition de « *dynamiter la croissance* ».

Bien que la nécessité d'une réflexion interministérielle soit mentionnée, cette approche semble se limiter à des études internes sans calendrier précis ni objectifs chiffrés. Les mesures restent floues et se concentrent davantage sur des ajustements de procédures que sur des actions de fond. Aucune piste spécifique n'a été identifiée, ni de projections budgétaires définies, ce qui laisse les élus dans l'incertitude quant à l'impact réel de ces efforts.

A cette fin, le Conseil National demeurera proactif en 2025 par le dépôt de plusieurs propositions de loi.

Les élus observent également un recul des revenus liés aux transactions immobilières, particulièrement dans le contexte post-Mareterra, où plusieurs projets de surdensifications et de construction sont en suspens ou ont été rejetés. Cette situation affecte directement les recettes de l'État et pèse lourdement sur le secteur du bâtiment.

Face aux inquiétudes exprimées par de nombreux acteurs économiques sur le risque de suppressions d'emplois et les difficultés de trésorerie pour les entreprises du secteur, le Gouvernement doit prendre des mesures concrètes et rapides pour éviter une contraction brutale de l'activité.

En ce sens, les élus appellent à une meilleure visibilité des projets futurs. Une planification plus rigoureuse à moyen et long terme des chantiers publics offrirait aux entreprises du secteur la possibilité de s'organiser plus efficacement, en anticipant les besoins en main-d'œuvre et en matériel.

De manière générale et face à ce constat, les élus soulignent, une nouvelle fois, le manque d'une stratégie clairement définie dans la Politique d'Equipement. Ces derniers s'inquiètent ainsi du fait que la maîtrise du foncier échappe de plus en plus à l'Etat.

A défaut d'élaboration de cette stratégie par le Gouvernement à ce jour, le Conseil National a déposé la proposition de loi n° 265 instituant un Schéma Directeur de Développement, soumise au vote des élus le 28 novembre 2024.

Par ailleurs, afin d'accroître nos recettes, la création d'un véhicule juridique permettant à l'Etat d'acquérir du foncier, de valoriser et de gérer celui dont il est propriétaire, s'avère encore plus nécessaire.

Il apparaît aujourd'hui indispensable de réformer le droit de préemption de l'Etat, afin d'accroître son champ d'application et, en particulier de lui octroyer la faculté de préempter des biens à destination commerciale.

En tout état de cause et toujours sur le sujet des recettes, le Gouvernement avait lors des précédents débats budgétaires répondu favorablement à la demande du Conseil National sur l'élaboration d'un prévisionnel de recettes sur une échéance à minimum 3 ans.

A ce jour, aucune présentation de ce document, pourtant primordial pour anticiper les recettes à venir, n'a été communiquée pour ce Budget Primitif 2025. Même si ces perspectives ne sont par définition que des hypothèses, le Conseil National rappelle l'importance de ce type de données afin de définir une orientation budgétaire coordonnée avec notre niveau de dépenses et notamment nos dépenses d'équipements et d'investissements pluriannuelles.

Concernant les dépenses maintenant, en hausse de 6,1% par rapport au Budget Primitif 2024 soit +126,4 M€, les élus soulignent l'importance de maîtriser les investissements pour les grands projets structurants tout en considérant une variable financière importante : le coût d'entretien des opérations immobilières. Cette prévision du maintien à niveau des bâtiments doit être systématiquement prise en compte dès l'élaboration du projet et communiquée au Conseil National.

S'agissant des projections de dépenses du Budget Primitif 2025, la démarche « Renaturer la ville » en est un volet essentiel. Les élus reconnaissent l'importance de cette politique pour améliorer la qualité de vie en Principauté, qui créerait de nouveaux espaces verts et qui développerait un environnement urbain plus accueillant. Cependant, les élus s'interrogent sur la nature des infrastructures proposées par le Gouvernement.

Le Conseil National souhaiterait dissocier les investissements de végétalisation des investissements de mobilité et cheminements piétons.

Avec un montant total de plus de 106 M€ prévu sur plusieurs sites, les élus se questionnent sur la pertinence de certains aménagements et la nécessité de prioriser les financements.

La passerelle de l'entrée de ville, la voie piétonne boulevard de Belgique – Condamine et d'autres infrastructures de ce programme nécessitent une étude probante de leur impact sur la mobilité et de leur fréquentation future.

Le Conseil National estime que, bien qu'importants, les projets de passerelles ne doivent pas se faire au détriment de priorités, comme le logement des Monégasques ou la restructuration du CCF. En cas de nécessité d'arbitrage budgétaire, ces priorités devraient prendre inévitablement le pas sur les projets de passerelles, aussi louables soient-ils et qui pourraient être réalisés plus tard dans le temps.

Pour finir sur le sujet des dépenses, l'attention du Conseil National a été portée sur les crédits alloués à la transition numérique, qui s'élèvent à 56,2 M€ pour l'exercice 2025. Cet investissement est essentiel pour renforcer l'attractivité de la Principauté en simplifiant notamment l'accès aux services publics pour les Monégasques, résidents et acteurs économiques.

Bien que les élus reconnaissent les avancées significatives réalisées depuis la mise en œuvre de cette politique de transition, plusieurs aspects nécessitent encore des améliorations notables. En particulier, des progrès sont attendus pour faciliter le paiement en ligne et offrir aux utilisateurs une expérience plus fluide, avec une simplification du traitement des documents grâce au principe du « dites-le-nous une fois ». Ainsi, au vu des larges investissements déjà engagés, le Conseil National souhaite que ces mesures soient rapidement concrétisées et communiquées de manière détaillée aux utilisateurs.

Sur un sujet connexe, les élus souhaitent également aborder le dossier du Fonds Bleu resté inactif pendant près d'un an. La Commission exprime une nouvelle fois des réserves, non seulement en raison des six mois de retard dans la communication officielle sur sa révision, mais aussi sur les objectifs poursuivis et les mécanismes de suivi envisagés. Dans un rapport dédié, la Commission Supérieure des Comptes, organe ayant constitutionnellement la charge de contrôler la gestion financière de l'Etat, relève que : « *sur les 21,2M€ dépensés par le Fonds bleu, un quart des fonds a été versé à la seule S.A.M. MONACO CLOUD chargée d'abriter le Cloud Souverain et dont de surcroit l'Etat Monégasque est l'actionnaire majoritaire* ».

Sans remettre en cause la pertinence de cet investissement, votre Rapporteur sollicite que le Conseil National soit intégré dans le processus du nouveau mécanisme pour

l'octroi de l'aide afin d'éviter que le Fonds bleu devienne un « budget annexe » permettant de soustraire certaines dépenses aux débats entre nos deux Institutions en noyant celles-ci au sein d'une ligne budgétaire trop générale.

En outre, concernant la stratégie nationale d'utilisation du Cloud, des actions sont attendues. Compte tenu de la taille limitée de Monaco, il est indispensable d'assumer une cohérence des investissements et subventions réalisés dans les différentes entités publiques et dans celles où l'Etat est actionnaire voire même les Opérateurs d'Importance Vitale (OIV).

Enfin, il est important de rappeler une demande essentielle formulée par les élus lors de l'examen du premier Budget Rectificatif : la révision du Plan Triennal d'Équipement Public (PTEP). Cette refonte, amorcée lors du premier Budget Rectificatif 2024, commence à se concrétiser dans ce Budget Primitif 2025. Les élus soulignent que cette nouvelle présentation, incluant un échéancier pour les opérations en cours et à venir, répond en grande partie aux attentes du Conseil National. Il reste toutefois des ajustements à apporter, et il sera important de perfectionner cette méthodologie dans les années à venir afin que le Conseil National et le Gouvernement puissent prendre des décisions pleinement informées sur chaque projet.

Toutefois, le Conseil National relève une inscription qui n'a pas lieu d'être au sein de ce PTEP, l'article 711.966 « Centre Commercial Fontvieille » pour un montant de 401,5 M€, compte tenu de l'avancée du projet. Votre Rapporteur y reviendra plus tard.

A cet égard, le Conseil National tient à féliciter l'ensemble des services de l'Etat ayant contribué à ces améliorations et, plus largement, tous les fonctionnaires et agents de l'Etat qui, par leur engagement quotidien, contribuent au rayonnement de Monaco.

Votre Rapporteur souhaite évoquer à présent le logement des Monégasques.

La politique du logement demeure au cœur des préoccupations du Conseil National, tant elle est essentielle en matière de souveraineté. En effet, le logement n'est pas seulement un engagement politique, mais surtout un impératif sociétal incontournable. La capacité du Gouvernement à tenir ses engagements dans ce domaine reflète sa volonté réelle de répondre aux besoins légitimes des Monégasques.

Lors du Budget Primitif 2024, le Gouvernement s'était engagé à réaliser une opération de 60 logements domaniaux. L'absence d'annonce concrète se basant sur des projets identifiés a largement contribué au rejet du premier Budget Rectificatif 2024.

A la lecture du rapport du Gouvernement et suite aux débats budgétaires pour l'exercice 2025, les élus accueillent favorablement les avancées du Gouvernement sur cette politique du logement.

L'opération promise, qui se situe avenue Hector Otto, prévoit la construction d'un immeuble d'une vingtaine d'étages, pouvant offrir entre 76 et 90 logements.

Toutefois, les élus tiennent à souligner qu'une étape essentielle reste à franchir : la sécurisation complète du foncier, actuellement en cours de négociation. Ils attendent du Gouvernement des garanties sur l'aboutissement rapide de ces discussions, afin d'assurer la pleine réalisation de cet engagement. L'expérience a démontré que les annonces sans maîtrise totale du foncier pouvaient se traduire par des retards de plusieurs années, comme c'est le cas pour le projet « Les Lierres/Nathalie ».

En tout état de cause, la provision de 13 M€ inscrite au Budget Primitif 2025 est un premier gage important pour le financement de cette opération, permettant de couvrir une première avance au moment de la signature du Contrat de Promotion Immobilière (CPI).

Les élus attendent une présentation par le Gouvernement avant le vote du présent Budget Primitif 2025, comme cela avait été entériné entre nos deux Institutions lors du vote du deuxième Budget Rectificatif 2024.

Cette opération s'inscrit également en complément du projet situé sur l'emprise de la « Villa Luciole », comportant 27 logements a minima, ce qui contribuera à répondre au besoin des Monégasques en matière de logements domaniaux livrables après 2027.

Toutefois, en marge de cette annonce, votre Rapporteur souhaite revenir sur une hypothèse évoquée par le Gouvernement dans le cadre de l'étude de ce budget primitif par le Conseil National, indiquant qu'une priorité pourrait être donnée au projet sis avenue Hector Otto et que, le cas échéant, l'opération « Villa Luciole » pourrait être interrompue si besoin.

Les élus manifestent leur parfaite confusion quant à cette annonce, et assurent que la seule priorité est de répondre aux attentes des Monégasques en matière de logement. Les deux projets sont complémentaires et doivent être traités avec la même priorité pour atteindre les objectifs convenus.

Aussi, le Conseil National demande des éclaircissements précis, afin de garantir que les deux opérations seront menées concomitamment, dans l'intérêt des Monégasques et en respect des engagements pris par le Gouvernement.

Par ailleurs, dans ses réponses aux questions de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, le Gouvernement a confirmé, dans la lignée des annonces sur l'opération intermédiaire de logements domaniaux, l'attribution de près de 320 logements sur les deux prochaines années, renforçant les perspectives en matière de logement pour les Monégasques. Cette dynamique se concrétisera par l'attribution d'environ 200 logements en 2025 et de 120 appartements en 2026.

Pour 2026, le Conseil National insiste pour que les appartements soient attribués selon le nouveau processus défini dans le cadre du projet de l'Agence Domaniale.

Pour rappel, cette initiative programmatique des élus, qui était centrale dès la campagne pour les élections de 2023, vise à moderniser le mode d'attribution des logements domaniaux et repose sur deux axes principaux :

- Une refonte et un rapprochement des commissions d'attribution et du choix des appartements ;
- Un guichet unique pour un accompagnement personnalisé.

Par la suite, dans sa réponse au rapport de la CFEN du deuxième Budget Rectificatif 2024, où ces grands principes avaient été évoqués, le Ministre d'État avait annoncé : « *Mais nous voulons aller plus loin. Le Gouvernement va travailler sur deux axes d'amélioration :*

- simplifier l'accès des usagers aux services, par exemple par l'instauration d'un guichet unique ;

- et repenser le mode d'allocation des logements, en prenant en compte les préférences exprimées par les candidats, de façon à augmenter le nombre d'acceptations. Ces améliorations pourraient également permettre une fréquence plus élevée des commissions d'attribution. »

La paternité des idées ne doit pas être l'élément central ; l'essentiel réside dans la mise en œuvre de cette politique, qui devra être effective au plus tard à la fin de l'année 2025. Le Conseil National se tient d'ailleurs à la disposition du Gouvernement pour travailler ensemble à la mise en place de cet outil.

En définitive, cette initiative qui doit permettre aux Monégasques d'avoir plus de choix pour leur logement, suivant leurs besoins et revenus et de tenir des commissions plus fréquentes sera une avancée positive.

Les élus insistent toutefois sur le fait que l'efficacité de l'Agence Domaniale dépendra de la livraison régulière de nouvelles opérations immobilières.

A ce titre, les élus expriment leurs inquiétudes concernant les délais de l'opération du « Bel Air ». Ils ont pris note de la signature récente du marché de travaux et souhaitent la confirmation que la livraison interviendra, comme annoncé par le Gouvernement à plusieurs reprises, au troisième trimestre 2027.

Par ailleurs, les élus réitèrent leur demande de surélévation de deux blocs afin d'augmenter le nombre de logements prévus. Le Conseil National souhaite obtenir une position claire du Gouvernement sur cette question, considérant nécessaire de maximiser chaque opportunité d'expansion pour répondre aux besoins des Monégasques en matière de logement.

Ces inquiétudes sont également partagées pour les opérations « Larvotto Supérieur » et « Lierres/Nathalie ».

Sur le « Larvotto Supérieur », le Conseil National réitère ses interrogations sur l'état d'avancement du projet et sur la réévaluation des solutions techniques et foncières.

Sur les « Lierres/Nathalie », le Ministre d'Etat a annoncé dans sa réponse au Rapport du deuxième Budget Rectificatif 2024 : *« malgré un report du démarrage de cette opération, le Gouvernement a, à de nombreuses reprises, eu des contacts étroits avec les propriétaires de la « Villa Nathalie », étant précisé que l'Administration a tout récemment reçu un document juridique indispensable pour avancer dans ce dossier »*. Depuis, force est de constater qu'aucun état d'avancement n'a été fait quant au démarrage de l'opération, qui devait être livrée, pour rappel, en 2023.

Sur le projet voisin de l'Annonciade II, le Gouvernement avait lors des précédents débats budgétaires annoncé : *« Soyez assurés que nous nous y employons, avec force et*

détermination ». Aussi, les élus expriment une nouvelle fois leur profonde déception face à l'absence d'avancée et d'information concrète depuis le vote du deuxième Budget Rectificatif 2024 et sollicitent la confirmation que le concours d'urbanisme a bien été lancé pour ce terrain dont la libération est prévue depuis plus de 15 ans.

En tout état de cause, face à ces retards et aléas, le Conseil National réitère l'importance de la refonte du PNL et demeure dans l'attente d'une présentation du Gouvernement avant l'été 2025, conformément aux engagements du Ministre d'Etat, des nouvelles perspectives de ce plan actualisé et réaliste.

La Qualité de vie est un sujet majeur dans la politique publique de l'Etat

Priorité essentielle pour les Monégasques, comme en témoigne la consultation réalisée par le Conseil National en septembre. Parmi les attentes les plus pressantes exprimées par nos concitoyens, les problématiques liées à la mobilité occupent une place centrale.

Dans ce contexte, les élus reviennent sur les termes employés par le Ministre d'État lors de la Commission Plénière d'Étude (CPE) dédiée à cette thématique le 23 septembre 2024. Lors de cette séance, le Ministre d'État avait annoncé, au sujet d'un plan global sur la Mobilité fortement attendue par le Conseil National : *« C'est ce que nous allons vraiment nous engager à mettre en place, une stratégie globale de mobilité. »*

Cette annonce avait suscité une vive satisfaction parmi les élus, accompagnée d'une attente légitime quant à la présentation de cette stratégie. À cet effet, les élus avaient formulé une question spécifique lors de la CFEN relative au Budget Primitif 2025, afin d'obtenir des précisions sur le calendrier de cette présentation

Or, la réponse du Gouvernement indique qu'un plan national de mobilité aurait déjà été présenté lors de la Commission Plénière d'Etude (CPE) du 8 novembre 2023. Si cette présentation étoffée avait effectivement permis de détailler plusieurs actions du Gouvernement, elle ne constituait pas une véritable stratégie globale de mobilité, structurante et visionnaire.

Face à cette ambiguïté, les représentants des Monégasques expriment leur confusion et réitèrent leur demande d'une stratégie globale, conforme aux annonces faites par le Ministre d'État le 23 septembre 2024 et qui pourra être débattue au sein même de cet hémicycle.

En outre, les élus ont pris bonne note de l'annonce faite par le Gouvernement lors de la CPE Mobilité de septembre, selon laquelle des mesures contraignantes sont en cours d'élaboration pour rendre obligatoire l'utilisation du parking de dissuasion des Salines pour les visiteurs et touristes.

Le Conseil National a, à de nombreuses reprises, insisté sur la nécessité d'instaurer de telles mesures pour réduire la congestion du trafic en ville. Les élus suivront donc avec une attention particulière la mise en œuvre de cette politique par le Gouvernement, en veillant à ce qu'elle soit opérationnelle avant l'été 2025. Ils rappellent que le périmètre de ce dispositif doit se limiter aux visiteurs occasionnels et aux touristes de passage en Principauté a minima lors des grands événements et de la période estivale.

Sur ce même sujet des parkings de dissuasion, les élus ont pris note du détail de l'avis d'appel public à candidature publié au Journal Officiel de Monaco et de l'inscription budgétaire dédiée à la « cellule Brasca », article OPE-702.909 – « Opération La Brasca » (+3M€).

Cet appel à projet décrit un ensemble comprenant un parking d'environ 3 500 places, une gare de voyageurs, un volume dédié à une zone de distribution logistique, ainsi qu'une liaison souterraine permettant de relier le site de « La Brasca » à Monaco. Cette liaison

inclut, a minima, une gare souterraine de voyageurs située à Monaco, à créer entre l'îlot Charles III et la Place d'Armes, des équipements d'infrastructure et du matériel roulant en site propre d'une capacité de 2 400 passagers par heure et par sens. De plus, une prolongation de la ligne et/ou la création d'autres stations seulement au sein du territoire monégasque pourront être proposées par les candidats dans le cadre de la négociation.

Les élus réitèrent leur conviction qu'une infrastructure de transport en commun de grande envergure, de type métro, reliant Nice à Menton, est indispensable pour répondre aux besoins futurs. Un tel projet permettrait d'absorber efficacement le flux croissant de travailleurs transfrontaliers tout en désengorgeant durablement la Principauté.

Dans ce contexte, les élus suivront de près les résultats de cet appel à projet, qui concerne uniquement la liaison entre La Brasca et Monaco, prolongeable exclusivement sur le territoire monégasque, pour un coût estimé à environ 1,2 milliard d'euros.

En définitive, les élus rappellent que le Gouvernement ne doit pas se limiter à cette seule solution qu'est la liaison Brasca-Monaco et doit laisser la porte ouverte à toutes les initiatives en faveur de la mobilité intra et extra-muros, pour les Monégasques, les résidents et les acteurs économiques, en commençant par l'amélioration de la desserte TER et, notamment, par une optimisation du cadencement des rames.

Votre Rapporteur souhaite à présent évoquer, dans la lignée de ces grands projets structurants, le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD).

Les élus s'interrogent sur l'augmentation du crédit global de 35 millions d'euros et l'inscription de 70 millions d'euros dans le Budget Primitif 2025, alors même que le Ministre d'État a annoncé une suspension, dans l'attente d'une décision pour ce projet, lors des dernières séances budgétaires.

En réponse, lors des débats en séances privées, le Gouvernement a confirmé qu'un arbitrage final sera rendu avant l'été prochain et que l'augmentation budgétaire correspond à l'actualisation du budget précédemment voté.

Toutefois, le Conseil National maintient une position de prudence quant à la poursuite de ce projet. Les élus insistent pour que toute décision finale intègre l'examen de solutions alternatives pour le traitement des déchets à l'étranger.

Ce traitement à l'étranger, longtemps débattu au sein de l'hémicycle, a souvent été présenté par le Gouvernement comme un projet complexe et difficilement réalisable.

Aussi, c'est avec un fort enthousiasme que les élus ont accueilli l'annonce faite par le Ministre d'État lors de la CPE Grands Travaux du 5 novembre 2024, sur la possibilité de traiter nos déchets en France faisant suite à des discussions initiées avec les autorités du pays voisin. Cette option non seulement libérerait un foncier précieux à moyen terme, mais pourrait également constituer une solution de secours en cas de panne ou d'arrêt de l'actuelle usine vieillissante de traitement des déchets.

Si les positions précédemment exprimées par le Gouvernement entretenaient un dogmatisme sur ce sujet, le Conseil National attend désormais une présentation complète, comprenant toutes les options possibles, avant l'été 2025, conformément aux engagements du Ministre d'Etat, afin d'examiner tous les aspects de ce projet et d'en évaluer pleinement l'impact.

Les élus notent qu'en seulement deux mois, le Ministre d'Etat a su envisager les bases d'une nouvelle solution hors de nos frontières, là où le Gouvernement n'avait pas, précédemment, voulu examiner concrètement cette possibilité depuis plus de dix ans.

Cette annonce démontre bien toute l'importance des débats portés par le Conseil National, notamment sur les arbitrages budgétaires des grands projets structurants. Depuis plusieurs années, les élus n'ont cessé d'insister sur la nécessité d'étudier toutes les solutions alternatives pour le traitement des déchets de la Principauté, une démarche qui a enfin trouvé écho auprès du Gouvernement.

Votre Rapporteur souhaite en venir à présent sur un autre projet structurant essentiel pour notre Principauté : le Centre Commercial de Fontvieille.

Sa restructuration constitue un projet crucial pour la Principauté, tant sur le plan socio-économique que stratégique. À ce jour, plus de 54 M€ millions d'euros ont déjà été engagés pour cette opération, répartis entre l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage, les honoraires des architectes, les bureaux d'études pour un montant de 31 M€, le relogement de Monaco Telecom pour un cout de 16M€ et la liaison Parking CCF/Ilot Pasteur pour un montant de 7 M€.

Par ailleurs, les élus notent que plusieurs travaux ont récemment été entrepris pour garantir le maintien à niveau du Centre Commercial de Fontvieille, au bénéfice de tous ses utilisateurs, dans l'attente du démarrage du projet de restructuration.

Des travaux supplémentaires sont également planifiés pour renforcer l'accessibilité et le confort du site. Ceux-ci comprennent la réfection des toilettes publiques, le remplacement du mobilier de la galerie, et la modernisation des travelators reliant le parking au rez-de-chaussée. Enfin, la rénovation des liaisons mécanisées publiques extérieures est également en préparation.

Concernant l'inscription budgétaire, les élus confirment une nouvelle fois l'incohérence de l'inscription de 401,5 M€ au sein du Plan Triennal d'Equipement Public, eu égard au niveau d'avancement du projet. Même si le Conseil National défend que le montant

de cette restructuration devra se maintenir à ce niveau minimum, une suppression de cet article au sein du Plan Triennal d'Équipement Public est nécessaire, dans l'attente d'une décision sur cette opération.

En effet, tant que ce projet est en cours de redimensionnement, la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968, modifiée, relative aux lois de budget, impose la suppression de l'opération du PTEP dans la mesure où les travaux ne pourront être entrepris dans un délai de 1 an à compter de la date déterminée au sein de ce budget et en tout état de cause de la date de sa première inscription au PTEP.

De plus, l'échéancier qui a été produit ne peut être cohérent à la réalité d'un projet qui n'est pas encore défini. Cela va à l'encontre de nos discussions intervenues précédemment sur la lisibilité budgétaire.

En tout état de cause, bien que le Gouvernement se soit engagé à finaliser un projet au printemps prochain – et non en septembre, comme cela a pu être entendu sur certains canaux de communication monégasques – les élus rappellent avec insistance qu'un point d'étape détaillé sur l'état d'avancement de ce projet leur soit présenté avant le vote du Budget Primitif 2025.

S'agissant de la Santé maintenant, votre Rapporteur souhaite aborder l'opération du Nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace. Ce chantier, un des plus importants de l'ère moderne de la Principauté se découpe, en plusieurs phases :

- Phase 0 (2015-2021) : travaux de l'ouvrage d'art ;
- Phase 1 (2021-2026) : livraison des blocs A et B (ailes Ouest et Est côté Sud), comprenant le Belvédère et les parkings ;

- Phase 2 (2026-2032) : réalisation des blocs C et D (ailes Est et Ouest côté Nord) et aménagements extérieurs.

Le crédit global, inscrit au PTEP au 1^{er} janvier 2024 s'élevait à 1,25 Mds d'euros porté au Budget Primitif 2025 à 1,3 Mds d'euros, sera probablement revu à la hausse d'ici à 2032. Les élus rappellent donc l'importance d'une maîtrise budgétaire stricte, en particulier pour la phase 2, hormis les indexations liées à l'inflation et au coût de construction.

Sur ce sujet comme sur tous les autres, il est indispensable d'anticiper les coûts relatifs à l'exploitation, à l'entretien et au maintien en condition opérationnelle des ouvrages sur le long terme.

Par ailleurs, le Conseil National s'attend à ce que le niveau de services soit maintenu à la hauteur des investissements réalisés. À ce titre, ils relèvent, à travers les retours des Monégasques dans la récente consultation, des difficultés persistantes pour obtenir des rendez-vous dans des délais raisonnables. Ils demandent au Gouvernement de prendre des mesures concrètes pour améliorer la prise en charge des patients.

La saturation du milieu de la santé en Principauté souligne l'urgence d'agir. Les élus rappellent leur proposition programmatique de créer des maisons de santé pour renforcer l'offre de soins en ville et encouragent le Gouvernement à travailler rapidement sur cette initiative afin de répondre efficacement aux besoins de la population. Cette proposition a été plébiscitée par les Monégasques à l'occasion de la Grande Consultation.

La priorité nationale, véritable pilier de notre souveraineté et de notre stabilité sociale, doit être au cœur des actions gouvernementales. Inscrite dans notre Constitution, elle s'impose comme un levier indispensable pour soutenir et favoriser, d'une part, des perspectives d'emploi pour les nationaux, et, d'autre part, les entreprises et l'entrepreneuriat monégasques.

Au sein de la fonction publique, les élus réaffirment l'importance d'une application rigoureuse de la priorité nationale, en veillant à ce que les principes d'équité et de transparence soient systématiquement respectés. La stricte prise en compte des compétences nécessaires pour chaque poste doit rester au cœur du processus de recrutement, tout en garantissant un compte rendu objectif de la notation aux candidats nationaux écartés.

En effet, les élus ont relevé l'absence de communication aux candidats de la totalité des résultats des circulaires et avis de recrutement et invitent par conséquent le Gouvernement à communiquer le détail, de façon objective et transparente, des évaluations obtenues dans le cadre d'une sélection par un jury, permettant ainsi aux candidats qui le sollicitent de se concentrer sur les points d'amélioration.

De plus, le Conseil National appelle à un renforcement des dispositifs d'accompagnement et de formation pour les fonctionnaires faisant vœux de mobilité au sein de la fonction publique. Ce soutien est, d'une part, indispensable à leur développement professionnel puisqu'il améliore leur employabilité pour de futures opportunités et d'autre part, favorable à l'Administration dans la mesure où il valorise les compétences de ses agents.

Par ailleurs, un des aspects essentiels de l'emploi au sein de la Fonction Publique réside dans l'attractivité de ses métiers.

Sur ce point, le Conseil National se félicite des efforts entrepris par le Gouvernement depuis le début de la mandature en faveur des travailleurs sociaux, des Aides-maternelles et des Auxiliaires de Vie Scolaire. Les élus sont favorables à ce qu'une revalorisation des fonctions puisse être mise en œuvre à chaque fois que nécessaire au regard de l'évolution des missions et des besoins et restera attentif aux mesures concernant les Infirmières.

Enfin, les élus demeureront particulièrement attentifs à la sécurisation des emplois de certains nationaux œuvrant au sein de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse

et des Sports, dont la situation demeure précaire malgré des diplômes et des états de services satisfaisants.

Dès lors, le Conseil National demande au Gouvernement de bien vouloir apporter des éléments de réponse sur ce qui précède, dans l'intérêt de ceux qui travaillent au service de notre Administration.

Enfin, pour le secteur privé, concernant les difficultés à venir notamment dans le secteur du bâtiment, et comme il a été exposé ci avant. Les élus recommandent vivement que l'ensemble des acteurs économiques appliquent et la Priorité Nationale sous toutes ses formes.

Dernier sujet essentiel de ce rapport : l'éducation et la jeunesse qui représentent également une priorité, non seulement pour l'attractivité et l'avenir de la Principauté. Les échanges intervenus lors des séances privées consacrées à l'étude du budget ont souligné l'importance de développer et de soutenir les structures éducatives publiques mais aussi privées, qui jouent un rôle clé dans l'attractivité de Monaco pour les futures familles résidentes.

Dans cette optique, le Conseil National encourage le Gouvernement à intensifier ses efforts pour valoriser les diplômes délivrés par ces entités privées, accorder une priorité à l'optimisation de leurs espaces et de leurs capacités d'accueil, et simplifier les démarches administratives, en particulier pour les familles et les étudiants en cours d'installation.

S'agissant des infrastructures, le récent transfert des locaux de l'Ecole Internationale de Monaco (ISM) devrait permettre de libérer des espaces extérieurs situés au-dessus du parking des Pêcheurs. Le Conseil National souhaite connaître les réflexions du Gouvernement quant à la future destination. Il pourrait être envisagé de l'affecter à des activités pour la jeunesse, répondant ainsi à une demande forte exprimée par les jeunes Monégasques.

Par ailleurs, le Conseil National s'interroge sur l'état d'avancement du projet lié à l'espace libéré au sein du CCF par le transfert de l'ex-musée automobile. Lors de sa réponse au rapport de la CFEN pour le deuxième Budget Rectificatif 2024, le Ministre d'État avait exprimé une volonté claire d'aménager cet espace avec des activités dédiées au jeunes. Toutefois, à ce jour, aucun élément concret n'a été communiqué aux élus.

Le Conseil National réitère donc sa demande de recevoir un point d'étape précis sur cette initiative. Bien que ce projet soit temporaire, compte tenu des travaux à venir, il représente une opportunité immédiate pour répondre aux besoins urgents des jeunes en matière d'activités et de loisirs.

Avant de conclure, et comme vous avez pu le constater à la lecture de ce rapport Monsieur le Ministre, celui-ci traite principalement de sujets budgétaires et essentiels, qui méritent une attention particulière dans le cadre de l'étude de ce Budget Primitif 2025.

Par ailleurs, lors de nos débats en séances privées, vous avez également pu noter que certains de nos échanges ont dérivé sur des sujets certes importants, mais dont la légitimité ne justifie pas nécessairement leur inclusion dans un rapport budgétaire.

C'est pourquoi, afin d'enrichir nos discussions sur l'ensemble des politiques publiques qui nous concernent tous, pour le bien des Monégasques, des résidents et des acteurs économiques, nous sollicitons le Gouvernement pour valider le principe d'établir une ou plusieurs séances publiques annuelles de questions-réponses entre nos deux Institutions, dans un format à définir.

La mise en place de ces échanges constituerait un gain indéniable pour la Principauté. D'une part, cela permettrait à tous de bénéficier d'un accès public et transparent à

nos discussions sur l'ensemble des sujets, et d'autre part, cela recentrerait nos travaux sur les thématiques budgétaires dans le cadre de l'étude des Budgets Primitifs et Rectificatifs.

Par ailleurs, c'est une demande de notre Institution depuis 2018, renouvelée à l'occasion de l'élection nationale de février 2023.

En conclusion, au terme de ce rapport, le Conseil National demande au Gouvernement, à l'occasion de ce Budget Primitif 2025, ses positions et réponses sur les sujets suivants :

Sur les aspects budgétaires et économiques :

- L'élaboration et la communication d'un prévisionnel de recettes pluriannuel.
- La présentation détaillée du plan d'action du Gouvernement en matière d'attractivité, de diversification des recettes, ainsi que la diffusion du rapport en cours d'élaboration.
- L'intégration du Conseil National dans le processus d'octroi du nouveau mécanisme d'aide lié au Fonds Bleu.
- Dans la continuité des précédents échanges entre nos Institutions un état des réflexions sur l'optimisation des délais de délivrance pour les cartes de séjours et les autorisations de commerce.
- L'état de ses réflexions sur la création de zones franches transfrontalières avec nos pays voisins.

Sur le logement :

- Concernant l'opération domaniale intermédiaire :
 - La présentation au Conseil National du projet avant le vote du Budget Primitif 2025.

- La sécurisation du foncier avant ce même vote.
- Le lancement de l'avis d'appel à concurrence pour la passation d'un marché de Promotion Immobilière d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2025.
- La signature de ce marché avant la fin de l'année 2025.
- La confirmation du lancement de l'opération « Villa Luciole » et une date de livraison projetée.
- La confirmation de la livraison du « Bel Air » au troisième trimestre 2027 et de la prise en compte de la demande de surélévation de deux blocs.
- La mise en œuvre d'ici la fin de l'année 2025 du projet de l'Agence Domaniale et l'attribution des 120 logements en 2026 suivant ces nouvelles modalités.
- La présentation d'un Plan National pour le Logement actualisé avant l'été 2025.

Sur la qualité de vie :

- La mise en œuvre d'actions concrètes en 2025 comprenant notamment des mesures contraignantes pour rendre obligatoire l'utilisation du parking de dissuasion des Salines pour les visiteurs et touristes a minima lors des grandes manifestations ou de la période estivale.
- L'élaboration et la présentation d'une stratégie globale de Mobilité, comme annoncé par le Ministre d'État lors de la CPE du 23 septembre 2024.
- Dans la continuité des demandes répétées du Conseil National, un état d'avancement sur l'élaboration d'une Politique d'Equipement actualisée, alignée sur le modèle de celle établie en 2003.
- La création d'un véhicule juridique permettant à l'Etat d'acquérir du foncier, de valoriser et de gérer celui dont il est propriétaire.

Sur le CTVD :

- Un point d'étape détaillé avant l'été prochain sur l'avancement du projet, incluant notamment l'examen de la solution visant à traiter les déchets en France.

Sur le Centre Commercial de Fontvieille :

- Un point sur l'état d'avancement de ce projet avant le vote du Budget Primitif 2025.
- La suppression de l'article « Centre Commercial Fontvieille » du Programme Triennal d'Equipeement Public.

Concernant la santé :

- La confirmation par le Gouvernement de la mise en place de maisons de santé en ville pour répondre aux besoins croissants de la population.

Sur la priorité nationale :

- L'application, dès le 1^{er} trimestre 2025, de mesures concrètes pour renforcer la promotion et l'application de la priorité nationale y compris la sécurisation et la valorisation des postes au sein de la fonction publique.

Dialogue Institutionnel :

- La confirmation de l'organisation, sous un format à définir, d'une ou plusieurs séances publiques annuelles de questions-réponses sur des sujets d'actualité entre le Conseil National et le Gouvernement.

Au terme de cette lecture, votre Rapporteur invite les Conseillères Nationales et Conseillers Nationaux à porter la plus grande attention aux réponses du Gouvernement. Nous attendons des échanges qui vont s'ouvrir dans un instant, des débats constructifs, des réponses concrètes et des engagements tenus.